

NOTE

SUR

LE “TRÉSOR DE KÉRIVOA”

A BOURBRIAC (Côtes-du-Nord).

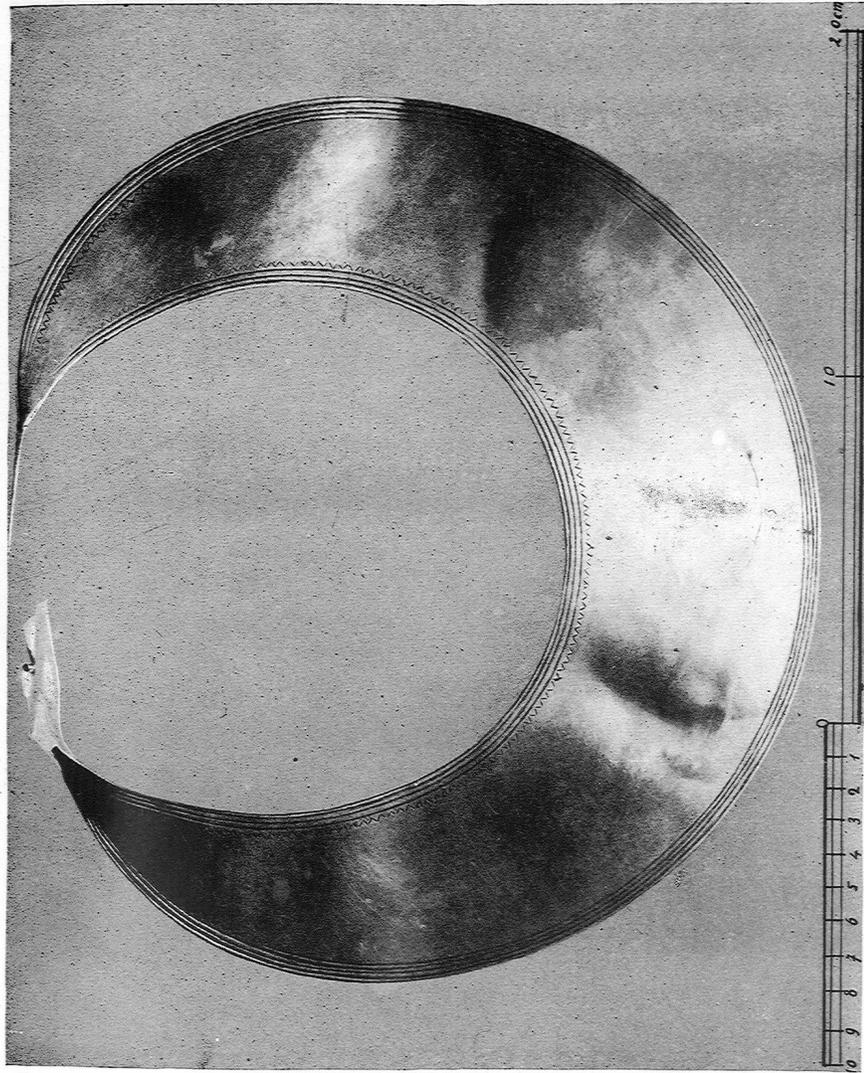
A six kilomètres et demi dans le sud-ouest de Bourbriac, et sur le territoire de cette commune, presque en bordure est du chemin vicinal allant à Maël-Pestivien, on trouve le hameau de Kerivoa¹ (Kerivoie aux cartes). C'est un groupe de six à huit maisons situées entre trois fontaines, dont les eaux vont à un affluent du Trieux; mais on est là cependant tout près de la ligne fort tortueuse du partage des eaux de l'Océan et de celles de la Manche, puisque l'étang du Blavet n'est pas éloigné, et que la branche principale des sources de cette rivière n'est qu'à onze cents mètres vers l'ouest-nord-ouest. De ce fait, la physionomie de la région ne laisse pas d'être assez étrange, comme partout où l'on voit les eaux couler en deux sens opposés, et son aspect, fort sauvage et triste, se complique d'un fouillis de rochers nus, qu'au premier abord on serait tenté de prendre tous pour des blocs erratiques. Mais on ne tarde pas à voir que la main de l'homme a, très anciennement sans doute, passé par là, car certaines de ces énormes pierres se présentent rangées en lignes droites, voire même parfois rigoureusement parallèles entre elles. Ces rochers sont donc, pour

1. Le sens de ce mot breton est peu clair, ce paraît être un nom d'homme suivant le préfixe *Ker*.

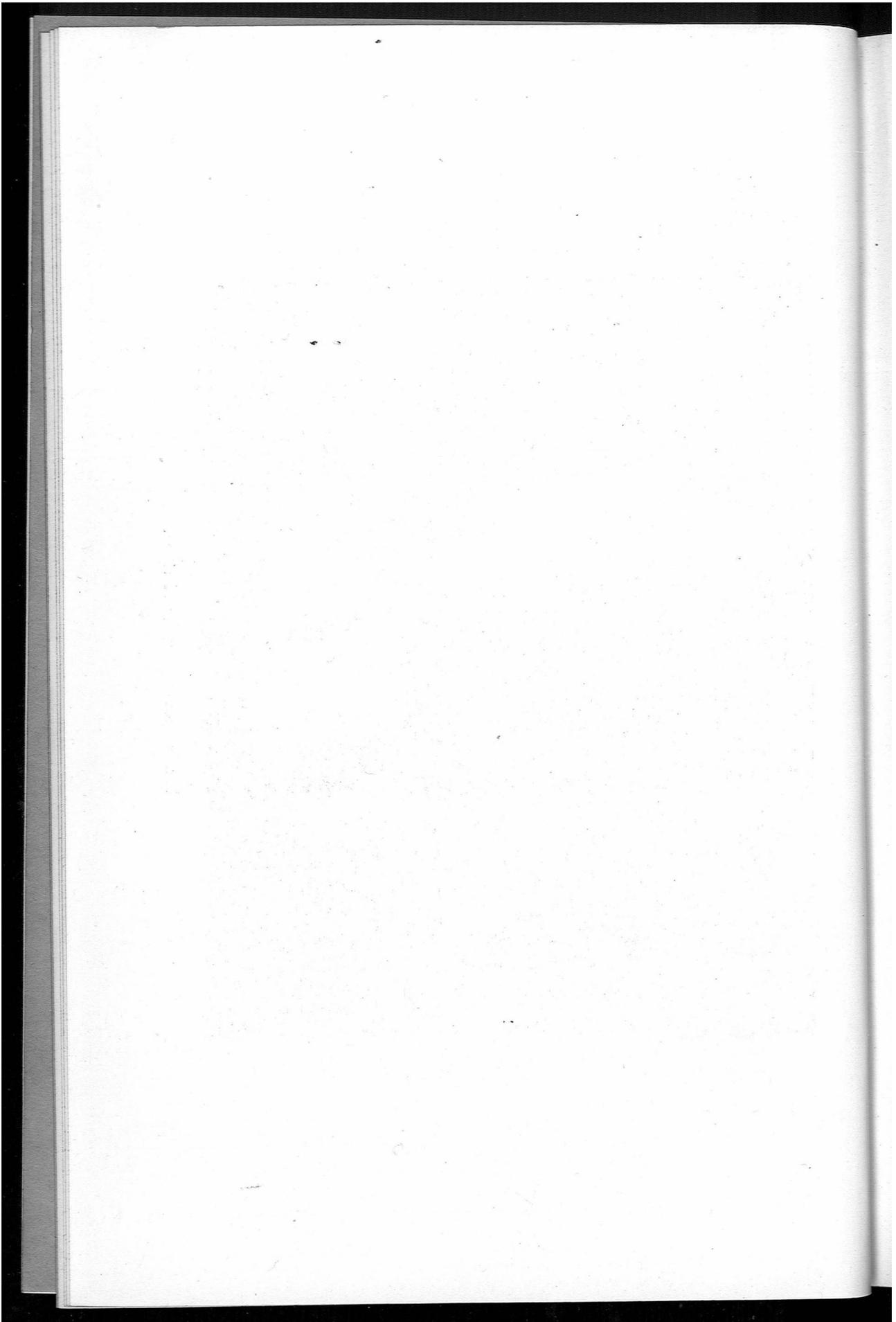
beaucoup d'entre eux, des mégalithes, que jadis dressèrent des hommes, et que plus tard une autre race d'hommes renversa. Les maisons du hameau sont, si l'on peut dire, absolument mélangées à ces pierres, parfois s'appuient même contre elles, ou sont édifiées sur elles en partie. D'autres pierres ou rochers s'aperçoivent au loin, quelques rares encore dressées, les autres couchées sur le sol.

Dans le hameau même, les débris de mégalithes semblent disposés d'une façon générale suivant les trois côtés d'un vaste triangle sensiblement équilatéral, et d'une quarantaine de mètres chacun. L'un des côtés du triangle est exactement est-ouest, et les autres naturellement inclinés sur lui à 60° environ. Or, la portion orientale du côté en question (c'est-à-dire en allant vers le sommet d'où part le côté sud-ouest-sud) paraît bien avoir été autrefois une « *allée couverte* » sur une longueur d'environ 32 m. 50, car elle comporte deux rangées parallèles de gros blocs de pierre, distantes entre elles d'environ 3 m. 50 en moyenne. Cet ancien monument, ou plutôt sa trace, est absolument contigu aux maisons du hameau vers le nord-est de ce dernier, dans une parcelle dénommée « Traou-Porz », c'est-à-dire probablement « au bas de la porte ».

Au cours de la seconde quinzaine d'août 1932, un petit propriétaire exploitant de Kerivoa, nommé Yves Larmet, travaillait au nivellement de son aire à battre, sise dans cette parcelle de Traou-Porz. Il y avait dans cette aire, tout contre les blocs de l'allée couverte supposée, trois pierres levées, ou petits « *menhirs* », placés extérieurement à l'allée, mais du côté sud, donc à l'intérieur du grand triangle de débris mégalithiques dont on a parlé. Ils étaient peu élevés au-dessus du sol; guère plus de 90 centimètres pour deux d'entre eux adjacents au talus limite de la pièce de terre. Le troisième, un peu plus haut, peut-être d'un mètre ou 1 m. 50 au plus, se trouvait en plein dans l'aire à battre, où il était fort gênant. Par ailleurs, l'ensemble de ces trois



Grande lunule d'or de Kerivoa.



petits menhirs était disposé aux sommets d'un petit triangle équilatéral d'environ 1 m. 20 à 1 m. 50 de côté.

Voulant supprimer le plus grand, Yves Larmet avait creusé un trou à sa base pour le faire basculer, et ce trou se trouvait effectivement presque au centre du petit triangle des trois menhirs. Après avoir traversé la couche de terre végétale sur 10 à 15 centimètres, il trouva une glaise rougeâtre, qui est d'ailleurs le substratum de tout le terrain environnant. Il était arrivé, estime-t-il, à 70 ou 80 centimètres de profondeur dans cette argile, quand tout à coup il se trouva en présence d'une sorte de nappe noirâtre (peut-être débris charbonneux anciens)² où s'apercevaient de très petits fragments d'argile cuite. Sur cette nappe, très mince, reposait le trésor dans le dispositif suivant :

1° Posée à plat, et les cornes dirigées vers les deux plus petits menhirs du talus, il y avait une grande lunule (ou croissant) d'or très pâle (or natif allié à un peu d'argent, ou *electrum* des anciens ?) Un peu ovale, sa largeur maxima est d'environ 256 mm.³, et elle a seulement 232 mm. de la base à la hauteur des cornes; l'évidement est de 156 mm. sur une largeur à peine inférieure, de telle sorte qu'il existe dans la partie la plus large 76 mm. de métal. L'épaisseur de la lame d'or ne paraît pas très constante et doit avoir de 1 à 1 mm. 1/2. Les cornes, distantes entre elles de 96 mm. ont, en outre, à leurs extrémités un petit disque dont le plan est par torsion de la feuille d'or disposé perpendicu-

2. C'est du moins ce qui nous a paru en remuant la terre à l'emplacement fouillé; mais ces débris étaient très ténus et bien peu nombreux. Peut-être s'agirait-il plutôt d'un ancien coffret en bois disparu, et ayant seulement laissé la trace de son existence par la couleur noirâtre des terres avoisinantes, comme il arrive ordinairement avec le temps. L'absence de clous ne va pas à l'encontre: car pareil coffret a très bien pu être une simple bille de bois creusée au feu.

3. Toutes ces mesures ainsi que celles qui suivront ont été relevées, non pas directement sur les pièces elles-mêmes, mais bien sur des gabarits hâtivement dressés; elles peuvent donc différer de quelques millimètres de la réalité. Néanmoins, je n'ai pas cru devoir arrondir les chiffres au centimètre car les photographies, prises avec l'image d'un décimètre, me paraissent bien concorder avec eux.

lairement au plan général. Le tout étant à plat, il subsiste un vide de 22 mm. entre les disques, et cette dernière mesure me paraît avoir, comme on verra, une grande importance pour déterminer la destination de l'objet. Il n'existe d'ornements que d'un seul côté. Ce sont des filets, plutôt repoussés en creux qu'incisés, au nombre de quatre sur le bord de l'échancrure, les trois premiers unis et le quatrième en dents de scie. Sur le bord extérieur il existe trois filets seulement, tous unis sauf que le troisième se termine en dents de scie à quelques centimètres des cornes. Le poids de cette lunule, soit 217 grammes, la classe dans les plus grandes connues, si même elle n'est pas la plus grande. Son état est parfait, si ce n'est une légère fissure vers le centre, vraisemblablement très ancienne et paraissant due à une boursoufflure au martelage.

2° En travers de chacune des cornes de cette grande lunule, on avait posé une petite lunule du même or et de même force. Mais chacune de ces deux *petites lunules* était roulée sur elle-même à la façon d'un cigare. Leurs dimensions sont sensiblement égales entre elles, et elles sont presque exactement circulaires au lieu d'être ovales comme la grande. Elles offrent de petits disques terminaux aux cornes comme celle-ci. Leurs dimensions totales sont très voisines de 203 × 198 mm. pour l'une et l'autre. Déroulées maintenant elles portent encore les marques des plis produits par le roulage, comme on le voit fort bien dans les photographies exécutées à l'atelier du musée du Louvre. Par ailleurs, voici les différences qu'elles présentent entre elles :

Lunule A (c'est celle à droite de l'observateur sur la photographie.) — Son évidement est très sensiblement circulaire avec 147 mm. de diamètre, laissant au plus large 56 mm. de métal. On compte 62 mm. entre pointes et 48 mm. entre disques de fermeture. La décoration, extrême-

ment simple, est de quatre filets sur chaque rive. Ces filets vont mourir vers les cornes. Son poids est de 97 grammes.

Lunule B (à gauche du spectateur sur la photographie). — L'évidement, ici aussi à peu près circulaire, a 149 mm. de diamètre, et ne laisse que 54 mm. de métal à la plus grande largeur. La décoration sur le bord de l'évidement se compose d'un filet en pointillé, et sur le bord extérieur de deux filets unis et d'un autre pointillé. Mais ici les filets ne vont pas mourir vers les cornes, et s'arrêtent brusquement à 6 centimètres de ces dernières sur un ornement posé en travers et comprenant quatre gros plis de métal repoussés en relief. Il existe 69 mm. de vide entre les cornes, et 23 mm. entre les disques terminaux. Son poids est de 107 grammes.

3° *Torques*. — Placés comme en exergue au-dessous de la grande lunule, on trouva deux objets indéterminés, en or de même nature que le sien, et dont le poids total est de 81 grammes. Ils sont chacun formés d'un épais fil d'or, de 3 mm. environ de diamètre, à section vive et nette à un bout. L'autre bout, aplati par martelage, offre la forme d'une petite pelle, longue de 31 mm. et large de 32 mm. environ, aux coins légèrement adoucis et arrondis. La partie demeurée à l'état de fil constitue comme le manche de cette petite pelle, et doit avoir une longueur voisine de 16 cm. Mais cette évaluation est très grossière car chacun de ces objets était roulé et comme pelotonné sur lui-même, quand je les ai eus dans les mains.

M. de Bellaing, mon collègue à la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, qui vit le premier ces objets, estima être en présence de sortes d'épingles de coiffure. Mais à l'examen cette conjecture me parut à rejeter; car l'extrémité du fil d'or opposé à la palette n'étant point appointie, ni même adoucie, et bien au contraire, comme il vient d'être dit, à arêtes vives, ces prétendues épingles n'auraient pu pénétrer que très difficilement dans un

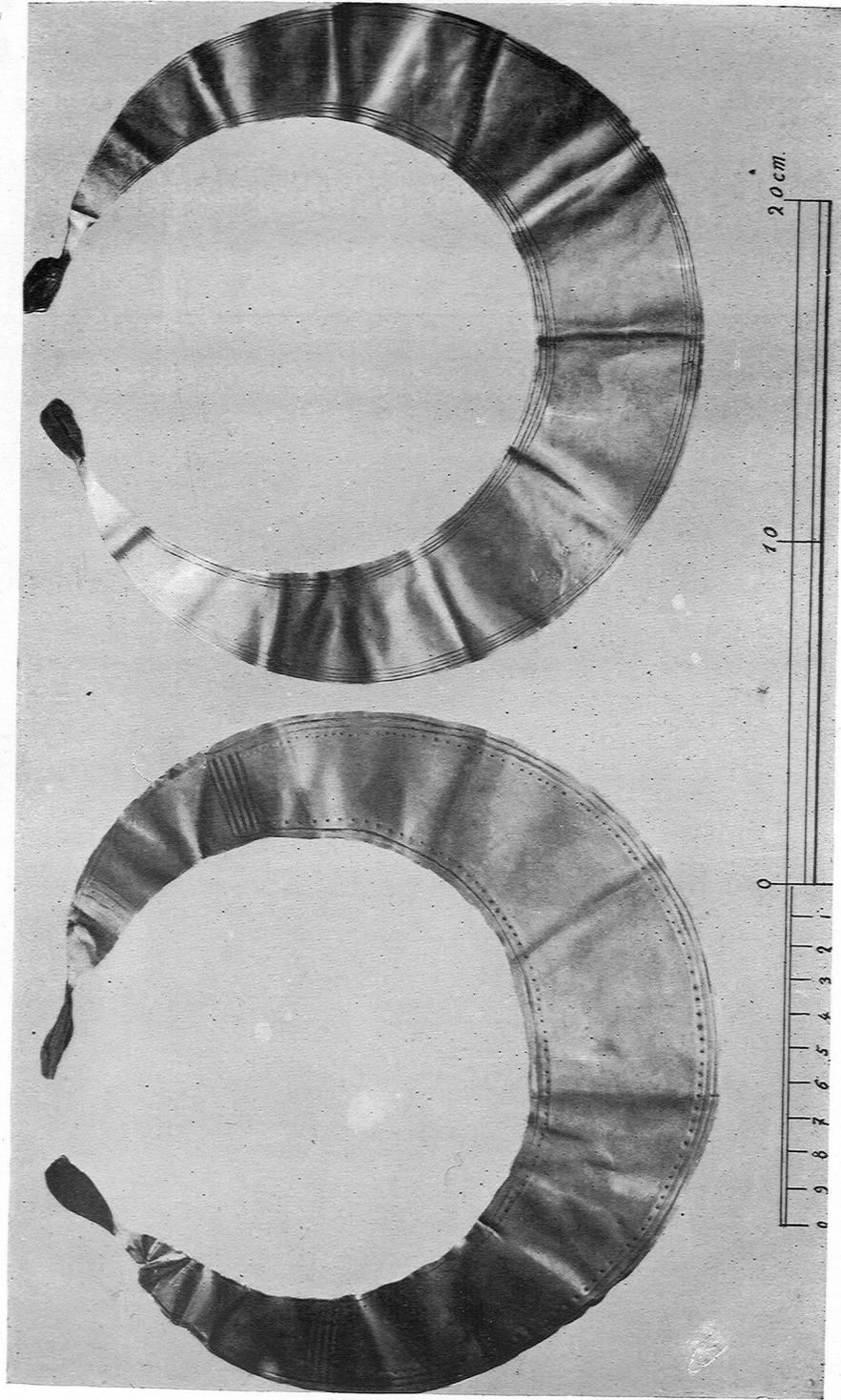
édifice capillaire, De plus, rien de similaire, parmi les objets destinés à pareil rôle, n'était connu dans les collections préhistoriques.

Je m'avisai alors que le grand album des Trésors Archéologiques de l'Armorique Occidentale⁴ décrit un objet absolument semblable à ceux-là (le seul connu il est vrai), et le donne comme étant une sorte de cuillère plate, tout à fait analogue à la *Lingula*, dont les Romains élégants de l'époque impériale usèrent comme ustensile de table. C'était évidemment un peu étrange de rencontrer dans des temps aussi anciens un objet d'une civilisation aussi raffinée; mais on pouvait se tirer d'embarras, comme je le fis, en lui supposant alors une destination différente, par exemple rituelle. Une insignifiante erreur de numérotage dans une référence aux Trésors Archéologiques que donne le manuel de Déchelette⁵, en parlant des cuillères de l'âge du bronze, fortifia chez moi cette manière de voir; et c'est ainsi que, le 14 décembre 1932, je présentai les objets en question comme des cuillères d'or, à une séance publique de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord.

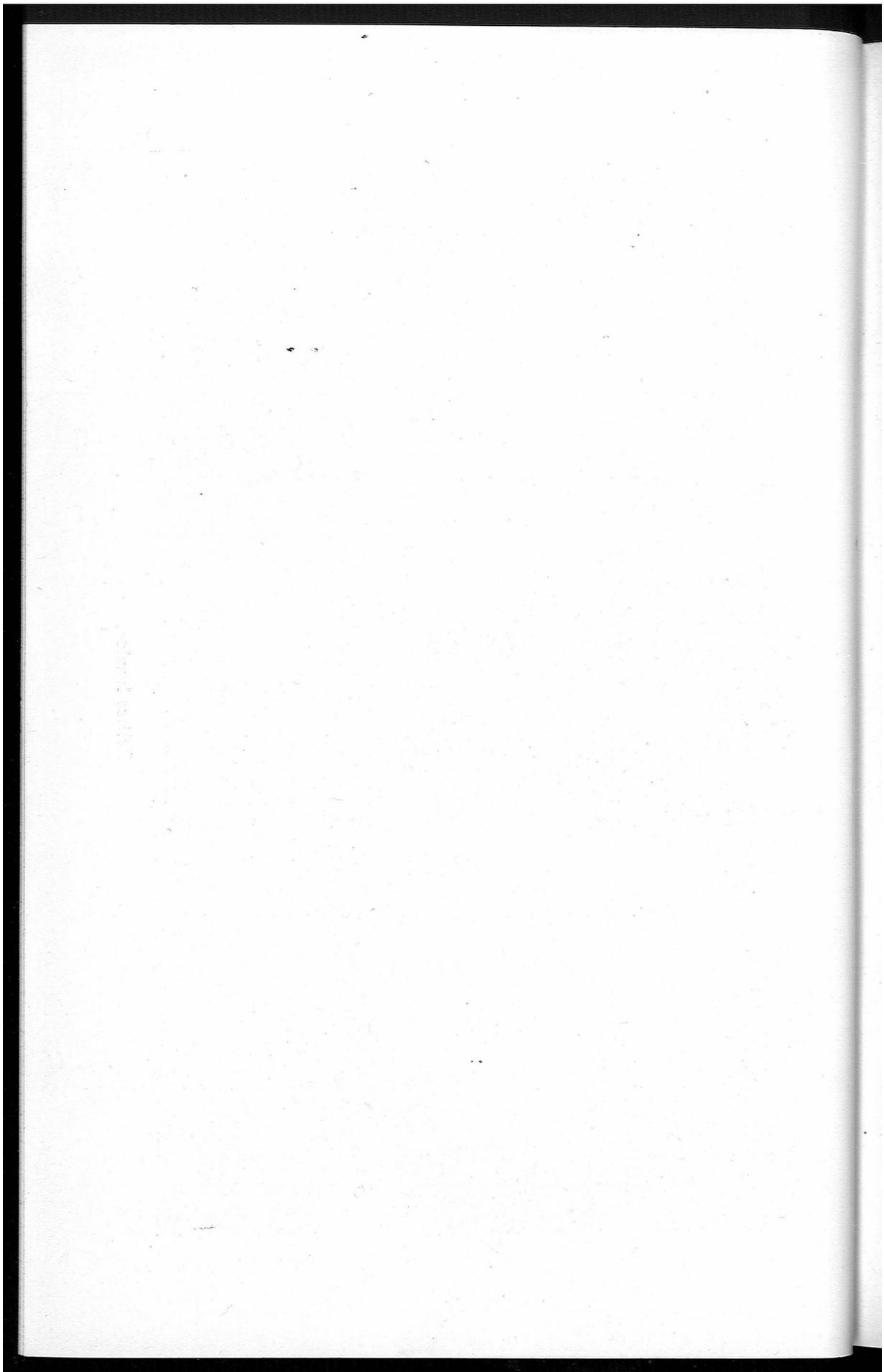
C'est seulement au Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye, qu'à leur arrivée, on a relevé l'erreur d'appréciation commise tant par moi-même, qu'autrefois par l'auteur de l'article des Trésors Archéologiques. Aucun doute ne peut plus subsister, et les deux objets en discussion ne sont autre chose que les deux moitiés d'un seul et unique collier, ou plus exactement d'un « *Torques* », d'une simplicité tout archaïque, sectionné en son milieu pour un motif inconnu. Les palettes terminales sont ici l'équivalent des petits disques de nos lunules, dont ce

4. Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, *Trésors archéologiques de l'Armorique occidentale*, Rennes, 1884-1886, in-fol. Jésus, pl. IV, fig. 1.

5. J. DÉCHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, Paris, 1908, et en cours, in-8°, II, 1, p. 362, note 2. — La « cuillère ronde à bout tortillé » de l'étang de Nesmy, en Vendée, dont parle le texte à ce passage, était sans doute, elle aussi, un fragment de *torques* archaïque.



Petites lunules.



torques doit être contemporain, et a sans doute avec elles une origine commune dont nous traiterons plus loin.

4° Yves Larmet trouva encore dans la cachette, mais sans pouvoir en définir la position, un *bandeau* d'or ou plutôt d'importants fragments d'un bandeau, de forme très classique. Nous n'en avons pu voir que quatre fragments, se raccordant du reste, et représentant, semble-t-il, presque exactement la moitié du bandeau; mais l'inventeur déclare qu'il a égaré ou qu'un lui a soustrait un cinquième et important fragment. L'or de ce bandeau semble tant soit peu différent de celui des lunules et du *Torques*, un peu plus rouge, et n'est peut-être pas comme pour eux de l'or natif. Le poids de ces fragments n'atteint que 7 grammes. En résumé, l'ensemble de la trouvaille comporte 509 gr. d'or, et sa valeur intrinsèque est en conséquence de 7.771 francs, en comptant le franc à 65 milligrammes et demi, selon la loi du 25 juin 1928, article 2.

L'intéressante découverte de Bourbriac serait peut-être passée inaperçue et tout aurait peut-être été dispersé, si d'une part un commerçant incompetent ou trop avide n'en avait offert à Yves Larmet qu'une somme dérisoire (quelques centaines de francs !); et enfin si un de mes collègues, à Guingamp, de la Société d'Emulation n'avait pris l'affaire en mains. M. Moreau de Bellaing, que sa modestie a empêché de rédiger cette note, est certainement celui à qui l'on doit d'avoir sauvé ces précieux restes d'une civilisation antique. Après s'être entremis pour faire déposer à la mairie de Bourbriac une déclaration qui sauvegardait l'acquisition par l'Etat en préparant le classement, il envoyait à la presse régionale une note parue le 4 septembre, par laquelle je connus la trouvaille. Je n'eus donc pour ma part qu'à prévenir le Ministère de l'Instruction publique. Le classement fut prononcé d'urgence pour empêcher les objets de sortir de France; puis, dès le 16 sep-

tembre, la Direction des Musées nationaux m'invitait télégraphiquement à préparer les négociations d'achat, que devait mener M. R. Lantier, conservateur au Musée de Saint-Germain et professeur au Louvre. M. de Bellaing et moi-même l'accompagnâmes, le 21 septembre, à Bourbriac, où l'acquisition fut effectuée au prix de 9.000 francs pour le compte de l'Etat. Le Musée du Louvre, qui a fait exécuter les photographies présentées ici, doit aussi ultérieurement adresser au Musée de la Société d'Emulation des fac-simile en galvanos dorés.

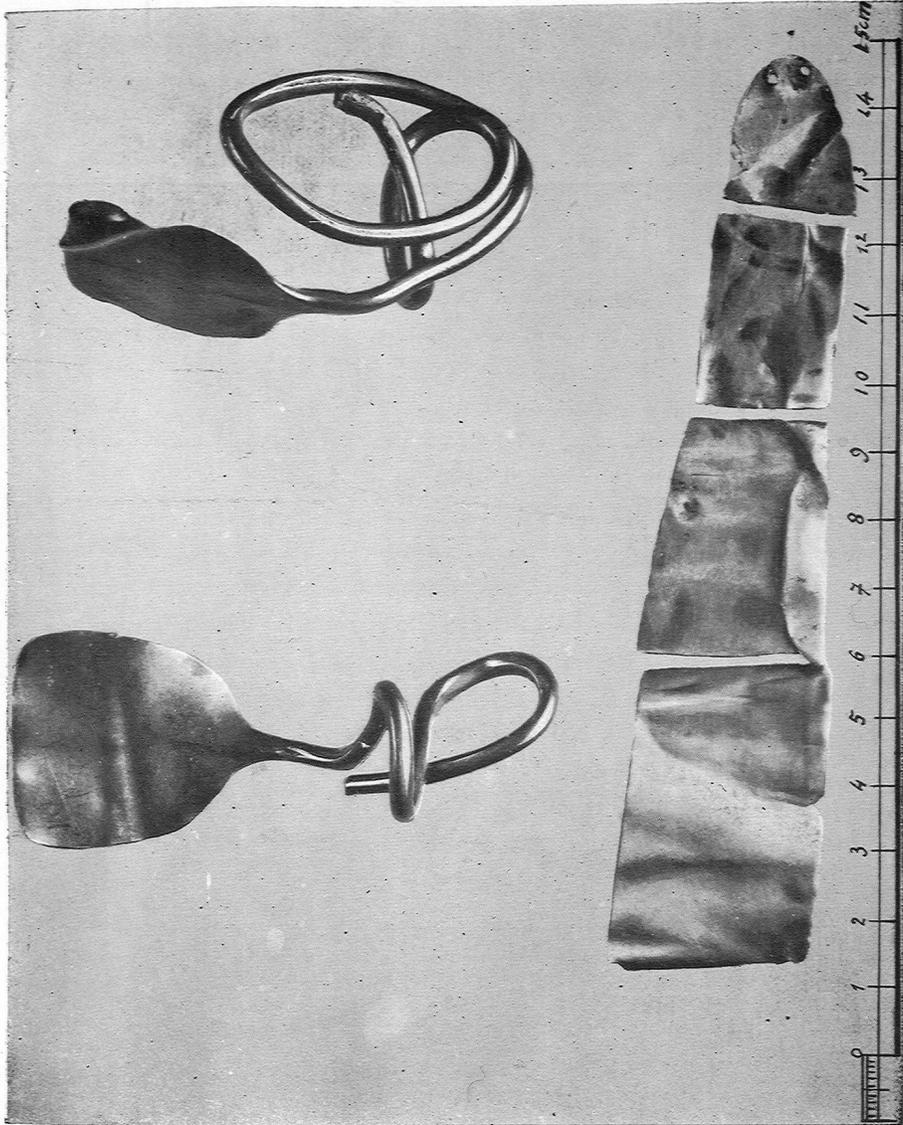
Après avoir relaté l'histoire de la découverte, il est peut-être utile de la situer par rapport aux principaux monuments voisins des temps préhistoriques, qui sont nombreux dans cette région et souvent des plus intéressants. Le plus connu de ceux-ci est, je pense, le beau menhir qui se dresse à 8 m. 40⁷ au-dessus du sol dans la lande du *Menez Crec'h-an-Archant* (la colline au Tertre-d'Argent) ; à 1.200 mètres plein sud de Kerivoa. Il est situé en bordure nord d'un chemin rural joignant le chemin vicinal de Bourbriac à Maël-Pestivien à celui de Bourbriac à Magoar, et à moins de 150 mètres du carrefour des deux premiers chemins⁸. Il était jadis entouré d'un cercle de petits menhirs disparus depuis environ 75 ans.

A ce carrefour lui-même, mais en bordure sud du chemin rural, par conséquent dans la commune de Kerrien, on voit les restes d'un dolmen dit de Kerguanzérit, sans doute fort curieux, mais presque détruit par des fouilleurs malhabiles, il y aurait environ 70 ans. La table en était régulièrement ovale et très dégrossie, aux diamètres de 2 m. 65 et 2 m. 44

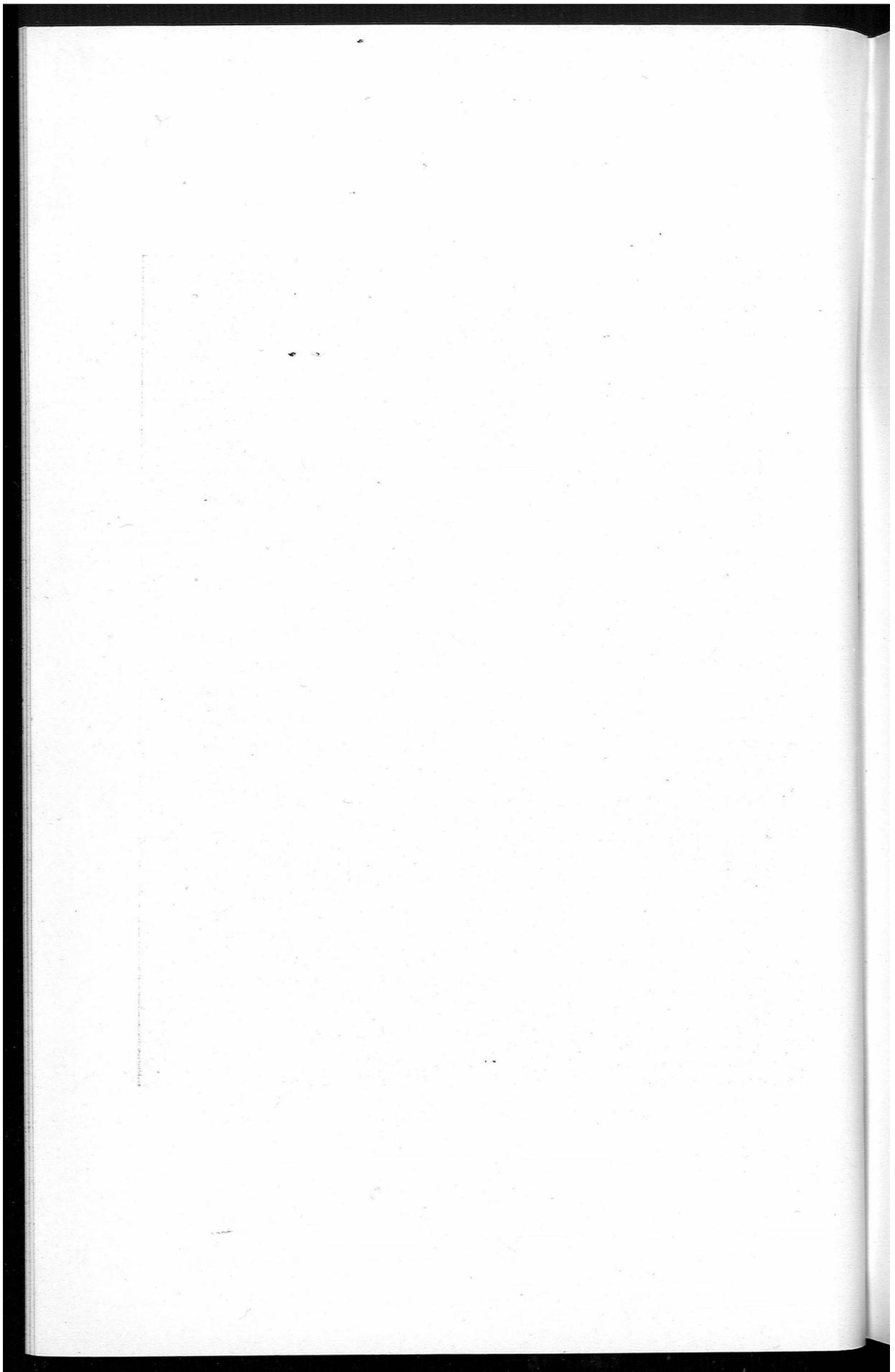
6. Je dis principaux, car les sépultures dolméniques et autres monuments de même époque abondent dans la région, je ne parle donc ici que de ceux connus par des textes.

7. Et non pas 5 m. 40 seulement, comme il est dit dans l'*Inventaire de La Chénélière*, probablement par suite d'erreur typographique. Sa circonférence à la base est de 3 m. 30. Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord, p. 36.

8. Le menhir du Tertre-d'Argent a été confondu par Jollivet (Côtes-du-Nord, tome III, p. 106) avec le tumulus de Tanwédou (voir plus loin), et tout ce qu'il en dit se rapporte à ce dernier monument.



Fragments d'un lorques ou collier.



sur une épaisseur de 0 m. 40 en moyenne, donc presque ronde; et une autre table similaire plus petite semble indiquer qu'il a eu deux étages, fait très rare sinon unique⁹. Ne serait-ce pas une transition entre le monument mégalithique proprement dit et le monument funéraire construit de toutes pièces? Il y aurait là peut-être des fouilles à reprendre.

C'est dans Kerrien également, en continuant à 400 mètres vers le sud après ce dolmen, qu'on rencontre l'énorme menhir du Cosquer Janien (Cosquer Jehan des cartes), haut de 9 m. 38 et dont la base n'a pas moins de 12 mètres de tour¹⁰. Un dolmen a aussi été signalé dans l'ouest à Kerguelen, près de la rive droite de l'étang de Blavet, par l'abbé Audo, en 1872¹¹; mais je ne connais point ce monument, qui me paraît devoir être en Pont-Melvez, si tant est qu'il n'y ait point quelque confusion ou erreur.

Mais en raison de la présence d'objets d'or, on doit faire une mention spéciale d'un monument plus éloigné que tous ceux-là, bien que sur le territoire de Bourbriac. C'est le tumulus du Tanwédou (Tanouédou des cartes), dont le nom signifierait « Les Buchers »¹² d'après les uns, et « Feu et Sang »¹³ d'après les autres, et qui se trouve à peu près à mi-chemin entre Bourbriac et Plésidy, à 3 kilo-

9. La Chénélière donne des dimensions légèrement inférieures et paraît n'avoir pas constaté la présence d'une seconde table : p. 97 de l'*Inventaire des Monuments mégalithiques*. Gaultier du Mottay dans le *Répertoire*, est le seul qui donne son nom, *loc. cit.*, p. 36-37.

10. D'après La Chénélière, *loc. cit.*, *supra*, li n'aurait que 5 m. 80 : Gaultier du Mottay et Mortillet sont au contraire à peu près d'accord avec notre auteur, et le dernier lui donne 9 m. 63 en 1885, dans l'*Homme*, p. 199.

11. Lors du 38^e Congrès scientifique de France, tenu à Saint-Brieuc, dans son *Etude sur le Pagus ou pays de Quintin* (Mémoires de la Société d'Emulation, X, p. 503 à 517). Gaultier du Mottay le confond, peut-être intentionnellement, avec le menhir de Kerlégan en Kerrien, haut de 7 m. avec 5 m. 35 de tour à la base; mais assez éloigné du point nous intéressant.

12. Traduction de l'abbé Le Foll (voir *infra* la référence, note 15).

13. Étymologie proposée à l'Académie des Inscriptions par Longpérier (Voir *infra* la référence, note 16).

A propos de cette étymologie, Gaultier du Mottay a, dans une note marginale de la page 260 de son *Répertoire archéologique*, relevé que beaucoup de noms de tumuli commençaient par *tann*, c'est-à-dire « feu ».

mètres dans le sud-est de la première de ces localités (à vol d'oiseau 6 km. 100 au nord-est de Kerivoa). Dans le pays, il est surtout connu par un effroyable accident survenu au printemps de 1854. Le propriétaire du tumulus et sa mère y furent écrasés et engloutis, en y cherchant des trésors. Dix ans plus tard, au début de juillet 1864, un recteur de Plésidy, l'abbé Le Foll, bravant la terreur superstitieuse de la population, entreprit à Tanwédou des fouilles méthodiques, qui firent découvrir la cause insoupçonnée de l'accident. Le plafond de la grotte sépulcrale de ce tumulus n'était point en dalles de pierres, mais bien formé de pièces de chêne, complètement pourries par le temps, qui soutenaient elles-mêmes des quartiers de pierre fort petits. Il y a peut-être là un indice qui, rapproché du dispositif compliqué du dolmen du Tertre-d'Argent, tendrait à faire soupçonner une époque relativement tardive pour les mégalithes de la région. L'abbé Le Foll, dont les investigations furent continuées par l'évêque de Saint-Brieuc, Mgr David, a reconnu au Tanwédou l'existence de trois tumuli, dont deux, quasi-jumelés, avaient déjà disparu de son temps. Les fouilles pratiquées donnèrent des objets intéressants, la plupart en bronze, mais parmi lesquels il faut aussi signaler une pincette d'or¹⁴ (vraisemblablement instrument épilatoire), deux clavettes d'or et *plusieurs milliers* de petits clous ou rivets d'or. Plusieurs de ces clous étaient encore adhérents à des fragments de cuir, où ils dessinaient des chevrons. C'étaient, sans doute les débris d'un ceinturon ou baudrier, dont les clavettes d'or formaient les extrémités. Une notice très complète a été établie par l'abbé Le Foll sur ces découvertes, lors de la 32^e session des Congrès archéologiques de France, tenue en 1865 à Montauban, Cahors et

14. Sur les pincettes d'or, consulter le Manuel de Déchelette, *loc. cit.*, p. 341. Il renvoie à l'article de Mortillet, *L'Or en France*, dans la revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 1902, p. 53.

Guéret¹⁵. Un autre rapport, œuvre de Mgr David, fut adressé à l'Académie des Inscriptions, où il fut étudié par une commission comprenant Longperrier, rapporteur, Léon Renier, A. Maury et J. Desnoyers¹⁶. On trouvera dans ces documents tous les détails qu'il serait inutile de reproduire ici pour le but poursuivi. Toutefois, pour l'éducation des habitants de Saint-Brieuc, je crois devoir signaler qu'un portrait (d'ailleurs aussi grand qu'horrible) de Mgr David rappelle les fouilles du Tanwédou, par la reproduction de certains des objets. Ce tableau existe à Saint-Brieuc dans le grand parloir de l'école Saint-Charles.

Pour terminer l'exposé relatif à la situation du trésor de Kerivoa, il est peut-être bon de mentionner une circonstance qui m'a beaucoup frappé : l'analogie de la position de Kerivoa et de celle du Collédoc, où l'on fit des découvertes similaires bien que plus considérables. Ces deux lieux sont auprès de sources nombreuses, et pour ainsi dire sur des lignes de partage d'eaux entre l'Océan et la Manche. A Bourbriac, les eaux vont vers la Manche par le Trieux et vers l'Océan par le Blavet, et au Vieux-Bourg-Quintin à la Manche par le Leff et à l'Océan par l'Oust. Oserais-je ajouter que l'aspect même du pays dans le triangle Saint-Houarnou, étang du Blavet, Menez Crec'h-an-Archant, m'a étonnamment rappelé celui du pays entre Saint-Gildas, le Leslay, le Vieux-Bourg-Quintin. Il est vrai qu'il faut se méfier de pareilles impressions dues peut-être inconsciemment à mes réminiscences archéologiques elles-mêmes. Néanmoins, il y a peut-être à tirer quelque parti de ce rapprochement, qui pourrait n'être pas fortuit.

15. Congrès Archéologique de France, XXXII^e, Abbé Le Foll, recteur de Plésidy, *Notice Archéologique sur le Tumulus de Tanwédou*, à Bourbriac, p. 594 à 597.

16. *Revue Archéologique*, 1865, 2^e semestre, p. 469 à 474. séance du 27 octobre 1865.

Ceci nous mène directement à la question des lunules d'or, que nous avons réservée dès la description. En effet, on ne sait généralement pas d'où proviennent les lunules existant dans les collections et les musées. Je crois bien même que c'est la première fois qu'on se trouve en présence d'un inventeur assez intelligent et observateur pour avoir pu préciser toutes les circonstances de la découverte, qui dès lors prend un intérêt documentaire très considérable. Mais elle n'est point, tant s'en faut, la plus importante comme objets recueillis, et comme cette dernière a eu lieu aussi dans les Côtes-du-Nord, il convient d'en rappeler ce que l'on connaît, cela d'autant mieux que certaines indications fournies sur elle autrefois, surtout par le chevalier de Fréminville, dans ses *Antiquités des Côtes-du-Nord*¹⁷, et souvent répétées¹⁸, sont inexactes ou mal présentées, et complètement muettes, d'ailleurs, sur ce qui concerne les lunules.

La découverte en question est celle qu'on appelle souvent le trésor du Vieux-Bourg-Quintin, ayant été faite sur

17. *Antiquités de la Bretagne* ; Côtes-du-Nord. Brest, 1837, in-8°, p. 308 à 311.

18. Notamment, ce qui est fort regrettable, dans la belle publication faite par la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord en 1884-1885 : *Trésors archéologiques de l'Armorique occidentale*, 6^e livraison, pl. XV. Cette planche ne concerne d'ailleurs point les lunules et le texte seul est ici visé. Le nom même « Trésor du Hinguet » est la répétition d'une erreur de Fréminville, et le Hinguet n'existe pas au Vieux-Bourg; le véritable nom est « Hentguet » et n'est pas celui de la localité où eut lieu la découverte, mais bien du hameau habité par l'inventeur ! Son erreur a été continuée par Déchelette (*loc. cit.*, Appendice A, n° 6), ce qui est incompréhensible puisqu'il savait le poids total comme étant de 8 kil. 018; et que la pièce d'or de 100 francs pesait à l'époque 32 gr. 2580 dont 29 gr. 0322 d'or fin, ce qui revient à dire que 248×32.258 était le poids de 24.800 francs en pièces d'or, ce qui donne 7 kil. 999.984, de pièces d'or. C'est à peu de chose près le chiffre payé. La différence argent venait de la différence des titres. Autrement dit le titre des bijoux devait être très légèrement inférieur au 900/1000, or le chiffre de Fréminville, soit 40.000 francs ne correspondait en aucune façon, puisqu'il aurait fallu pour le représenter environ 12 kil. 903 d'or au titre des monnaies. Ses assertions apparaissent donc *a priori* comme inexactes. Il est curieux que tous les auteurs aient embrouillé le récit de cette découverte, car, même le *Répertoire Archéologique des Côtes-du-Nord*, si consciencieux d'ordinaire, écorche le nom de l'inventeur et renverse les chiffres des *torques* et des lunules. Mais c'est un ouvrage posthume et l'auteur aurait sans doute rectifié. Les 5 *torques* du Vieux-Bourg étaient d'une forme bien moins archaïque qu'à Kerivoa, et en « fer à cheval » comme ceux des Celtes Brittons des invasions gauloises.

le territoire de cette commune, près du hameau du Collédoc, dans un champ appelé les Longrais, par un laboureur du hameau de Hentguer, nommé Jean-Marie Le Bail, le 21 mars 1832. Cet endroit n'est pas d'ailleurs extrêmement éloigné de Bourbriac et de Kerivoa, soit très approximativement à 20 kilomètres dans l'est-sud-est du dernier. On recueillit là douze objets de parure en or, parmi lesquels sept lunules. L'ensemble fut vendu 24.800 francs à l'orfèvre rennais Bohard, qui l'envoya à la fonte après un refus de rien en acquérir par l'Etat. Le lot entier pesait en effet 8 kil. 018, ce qui est bien à très peu près la parité de l'or au 900/1000^e; car les 24.800 francs de 1832 valent plus de 122.000 de nos francs actuels. C'était donc bien autrement important qu'à Bourbriac. Les détails authentiques de cette trouvaille figurent dans un mémoire de l'abbé Audo, recteur au Vieux-Bourg, *l'Etude sur le Pagus ou pays de Quintin*, déjà citée¹⁹. Il ne subsiste rien des objets trouvés au Collédoc ; sauf quelques moulages concernant uniquement des *torques*, œuvre du sculpteur Léofantif, venus plus tard, en 1869, au Musée de Rennes par Moët de la Fortemaison, et de simples dessins de lunules au Musée de Saint-Germain.

Cette quantité de sept lunules est énorme, puisque, quand, en 1910, le savant Joseph Déchelette²⁰ écrivait son volume d'Archéologie celtique, il estimait à 80 seulement le nombre des lunules d'or existant dans les collections et dans les musées, sur lesquelles plus de 60 étaient en Irlande ; puis venait la France avec 6 lunules, la Cornouaille et l'Ecosse avec 4 dans chacun de ces deux pays, le Danemark en possédait 2, les Galles 1 seulement, ainsi que la Belgique. Mais un grand nombre de ces objets a

19. Mémoires de la Société d'Emulation, t. X. La présence de *Torques* en fer à cheval tend à faire soupçonner là un dépôt sinon gaulois, tout au moins brittonique, donc effectué bien postérieurement à celui de Kerivoa, bien que comprenant des lunules beaucoup plus antiques que ces *torques*.

20. *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, II : Archéologie celtique, I. Age du bronze, p. 354.

dû disparaître dans les creusets des fondeurs, tout comme ceux du Vieux-Bourg. C'est, par exemple, ce qui est arrivé en Normandie, où les 2 lunules de Tourlaville, dans la région de Cherbourg, et les 3 de Saint-Cyr, dans la région de Valognes, ont été livrées aux orfèvres²¹. Mais par contre il existe aussi des lunules de bronze dans les pays scandinaves, peut-être rappel des bijoux similaires irlandais en or. On admet, en effet, que ces parures sont essentiellement irlandaises, et de fait, en ce qui concerne la France, on n'en a trouvé que dans la région nord-ouest, celle que César appelait les pays armoricains, ou plutôt les Armoriques, soit en Bretagne, Normandie et Vendée.

Est-ce à dire que les lunules du trésor de Kerivoa sont irlandaises ? Ce serait beaucoup s'avancer, et, bien plus, je croirais pour ma part tout le contraire. En effet, on a trouvé en 1876, à quelques kilomètres de Kerivoa, dans une tourbière, au lieu dit Guern-ar-Floch, en Maël-Pestivien, un objet d'or très curieux, évidemment très apparenté aux lunules, tant comme forme que comme destination, mais dont il n'existe point de spécimen irlandais²². C'est un disque d'or pâle, épais d'environ 1 mm., et d'un diamètre d'environ 252 mm. Il est percé en son centre d'un

21. Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 1827 et 1828, p. 273 et seq.

22. MICAULT, *Rapport sur une découverte d'objets d'or et de bronze au Guern-an-Floc'h, commune de Maël-Pestivien*, dans Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, vol. XIV, 1877, p. 138 à 170, et, de la même Société, *Trésors archéologiques de l'Armorique occidentale*, pl. I, où la notice est de La Chénélière.

Je ne crois point qu'on connaisse, tout au moins en France, d'objet d'or analogue ; mais il semble bien qu'on en a trouvé d'argent, à savoir les deux disques ou croissants de Savigny-le-Vieux, à Gurgy (Saône-et-Loire), découverts en 1850. Toutefois, l'antiquité de ces derniers doit sûrement être beaucoup moins grande. L'opinion de Mortillet, classant le disque de Guern-an-Floc'h à l'époque de Hallstadt, ne peut guère être acceptée (*Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris*, 1902, p. 60), comme on verra, et il est préférable d'admettre l'âge du bronze, fin de la 1^{re} période ou début de la seconde, comme pour les lunules. C'était d'ailleurs la manière de voir du savant Déchelette, sans avoir fait le rapprochement indiqué ici.

Guern-an-Floc'h me paraît devoir signifier « l'Aulnaie de l'Ecuyer ou du Page ». Probablement nom d'homme, les le Floch étant aussi répandus en Bretagne que les Lepage et les Lécuyer ailleurs.

évidemment circulaire de 195 mm. de diamètre, et, particularité très remarquable, qui éclaire, suivant nous, sur sa destination ; les bords de cet évidement sont adoucis par un relèvement du métal formant bourrelet tout autour. Il n'y a aucun ornement gravé ou repoussé sur l'une ou l'autre face. Cet objet fut trouvé non pas roulé, mais plié en quatre comme un petit paquet, que maintenait, en guise de fil, une petite tige d'or à section carrée épaisse de 6 mm., qu'on avait recourbée autour du paquet. Nous allons voir que pareil objet doit avoir probablement la même destination que les lunules. Il indiquerait donc des usages communs avec ceux d'Irlande, et peut-être par suite une même origine des populations²³ ; mais, par contre, il serait de fabrication locale, puisqu'il diffère totalement des objets produits par l'industrie irlandaise quant au dispositif.

Quel pouvait donc être l'usage des lunules ? On n'entrevoit guère *a priori* que trois solutions admissibles ; ce peut être soit des objets culturels, soit des parures de cou, dans le genre des colliers ; soit encore des diadèmes. La dernière de ces solutions paraît bien avoir été la plus généralement admise et les archéologues irlandais et britanniques notamment l'ont toujours défendue. Mais en 1910, dans une note marginale de son *Manuel*, J. Déchelette²⁴, sans exposer les motifs, ni du reste s'expliquer le moindrement sur la destination qu'il leur assigne, déclare que : « Ces objets n'ont pu servir de diadèmes ». Comme par ailleurs il les classe dans les objets de parure, on est en droit, malgré son silence absolu, d'admettre qu'il y voit des colliers.

23. Effectivement, tout ceci paraît un argument excellent en faveur de l'hypothèse de Zimmer, dans « Abhandlungen der Königlichen preussischen Akademie der Wissenschaften. Phil. hist. Klasse », 1912, p. 1 et seq., où ce savant fait, avant leur passage en Irlande, les Goidels séjourner à l'embouchure de la Loire, voire au sud de cette dernière.

24. *Loc. cit.*, p. 354, note I, dont voici le texte complet : « Ces objets caractéristiques ont été aussi appelés *Miná* ou *Minne*, c'est-à-dire diadèmes (en vieil irlandais), mais cette dénomination est mal choisie, car ils n'ont pu servir de diadèmes ».

En dépit de l'autorité de Déchelette, qui devait sentir la difficulté de sa propre hypothèse, puisqu'il évite de la formuler, pareille explication est bien difficile à admettre. Examinons donc successivement les trois hypothèses formulées plus haut, avec leurs raisons pour et contre.

Celle d'objets culturels est certainement très séduisante, et, de plus, elle offre un avantage qui est de ne pas exclure de façon absolue les deux autres, car il peut parfaitement s'agir de parures dont on n'usait que dans des buts culturels ou dans des cérémonies plus ou moins religieuses, où elles auraient joué le rôle d'insignes attribués à certaines classes d'adeptes, par exemple, d'ornements sacerdotaux. Encore faut-il noter que, dans l'antiquité, le pouvoir ayant presque toujours été plus ou moins théocratique, on peut aussi bien attribuer pareils ornements à quelque chef. Il est donc assez inutile de discuter l'hypothèse, et nous nous contenterons de rappeler que les croissants ou les cornes ont été dans une très haute antiquité employés dans les symboles religieux. On connaît, par exemple, les cornes de terre cuite, si nombreuses, de la région suisse. Bien plus, et dans un cas plus particulier, sur les listes dressées par les autorités judiciaires, en 1759²⁵, des objets d'or trouvés dans l'étang de Nesmy, il y a à côté de « *Un quartier de lune tout figolé, avec un crochet à chaque corne* », qui est évidemment une lunule, « *un petit bâton de verre ou pierre verte avec un quartier de lune au bout* », qui est tout aussi évidemment un objet culturel ou magique, amulette ou talisman.

Il est donc parfaitement possible que les lunules aient joué un rôle semblable. Mais, ce qui est certain, c'est que la manière dont on en faisait usage comportait une fermeture de la partie évidée. Celle-ci était obtenue le plus souvent au moyen de petits disques comme ici-même, ou de

25. Ces pièces de procédure retrouvées par Benjamin Fillon ont été publiées par lui dans le *Libéral de Vendée* du 21 au 28 septembre 1879, cité par Déchelette, Appendice du tome II, n° 15.

petits croissants²⁶ surmontant les cornes et établis sur un plan perpendiculaire au plan général de l'objet qui se superposaient pour la fermeture, mais on connaît aussi des exemplaires avec chaîne et crochet²⁷, et d'autres avec crochets seulement²⁸. Je crois, il est vrai, mais sans être certain, qu'il en existe sans aucun système d'agraffage. mais ce système a pu être arraché²⁹. Ainsi donc, quel que soit le mode d'emploi, celui-ci obligeait à fermer le croissant, qui devient alors une sorte de disque percé, comme celui de la tourbière de Maël-Pestivien, avec cette seule différence qu'alors l'évidement est excentrique. On ne connaît point de lunule avec bélière, et, par conséquent, aucune analogie n'est à relever avec le bijou actuellement existant appelé *Gomera* (c'est-à-dire, « lune ») des femmes indigènes de l'Afrique du Nord, toujours soutenu du reste par de longues chaînettes de métal. Sans aucun doute, la première pensée qui vient alors à l'esprit est de regarder ces objets comme des sortes de gorgerins rappelant les anciens hausse-cols de nos officiers d'infanterie, avec lesquels on les a souvent comparés. Nous l'avons vu, c'était la manière de voir de Joseph Déchelette, encore qu'il ne l'ait pas exprimée de façon explicite. Mais, d'une part, il est vraiment singulier alors qu'on trouve de ces lunules en même temps que des torques de cou, comme ici même et au Collédoc, car les deux bijoux auraient été bien difficilement portés simultanément par le même individu, et, d'autre part, les arêtes tranchantes, puisque simplement découpées dans la feuille d'or à angles vifs, n'auraient

26. Comme, par exemple, la lunule de Saint-Potan; voir P. DU CHATELLIER, *Ornement de tête en or, diadème découvert à Saint-Potan*, dans le Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1892. Je n'ai eu entre les mains que le tirage à part, brochure in-8°, de 8 p., avec planche couleur.

27. Comme l'était l'un de ceux de Normandie décrit par Gerville, et dont on a parlé plus haut qui, paraît-il, avait une chaînette de quatre maillons d'un côté et un crochet de l'autre.

28. Comme ceux du Collédoc, cités plus haut.

29. Je n'ai pu retrouver où j'aurais vu ou lu pareille absence de ce dispositif. Mes souvenirs sont peut-être inexacts sur ce point.

point manqué d'entrer dans les chairs du porteur de la façon la plus désagréable sinon même dangereuse pour lui. Enfin, il faudrait admettre aussi que la plupart du temps les lunules n'auraient été portées que par des enfants, car, pour le plus grand nombre, les évidements sont très-petits et le cou d'un homme n'aurait pu y passer. Il est exceptionnel de trouver un évidement de la dimension de celui de notre grande lunule, et, en 1892, P. du Chatellier³⁰ remarquait déjà que la lunule de Saint-Potan, dont l'évidement n'est que 12 cm. sur 11 cm., était selon lui à l'époque la plus grande connue, puisqu'elle pesait 130 gr. 44, et que la plus grande après elle n'aurait été alors que de 70 gr. 04³¹.

Mais il est une raison beaucoup plus sérieuse encore à l'encontre de la lunule collier, et elle paraît avoir jusqu'ici totalement échappé aux archéologues. Pour m'en bien rendre compte, j'ai fabriqué un modèle de la grande lunule de Kerivoa, que j'ai découpé dans une feuille de laiton d'épaisseur un peu inférieure à la sienne³². Or, que se produit-il quand on opère la fermeture? Comme il y a entre les disques terminaux un espace de 22 mm., il faut opérer une traction sur les cornes pour amener ces disques l'un sur l'autre, et, comme l'élasticité du métal est très faible, il ne saurait s'allonger pour permettre cette adaptation. Par suite, il faut opérer par un repli de la feuille métallique en la bombant d'un côté, de telle sorte qu'au lieu de rester plane la surface prend une courbure conique et que notre lunule se présente alors comme un fragment de cornet ou de mitre, qu'il est matériellement impossible

30. *Loc. cit.*, p. 4 du tirage à part.

31. P. du Chatellier ne connaissait, en 1892, que 23 lunules en dehors de la sienne. On voit que notre grande lunule, avec ses 217 grammes est beaucoup plus importante.

32. Ce modèle a été fabriqué en clinquant de 7/10 de millimètre, mais évidemment la conclusion de l'expérience serait *a fortiori* aussi nette avec du laiton de 1 mm. 5, comme l'est l'or de la grande lunule. L'expérience d'adaptation a été répétée en public le 14 décembre, à une séance de la Société d'Emulation, et regardée par tous comme absolument convaincante.

de songer à mettre au cou, en quelque sens que l'on veuille l'y appliquer.

Evidemment notre expérience ne serait pas réalisable avec toutes les lunules connues, et celle de Saint-Potan, par exemple, peut se fermer sans qu'il soit besoin de la courber, mais il suffit que la démonstration porte sur quelques spécimens pour prouver que l'on doit exclure toute destination pouvant obliger à effectuer cette courbure.

Pareille courbure n'a, au contraire, aucun inconvénient si les lunules sont des diadèmes, dont ceux à cornes écartées prendraient alors sur la tête une forme rappelant plus ou moins vaguement et en beaucoup plus petit la coiffure en mitre de nos bigoudens d'aujourd'hui.

Nous voici donc ramenés à l'opinion des archéologues d'Outre-Manche, qui était aussi celle d'Alexandre Bertrand, le célèbre auteur de l'*Archéologie celtique*, qui précéda le regretté Salomon Reinach au musée de Saint-Germain. Mais je ne saurais mieux faire que d'emprunter la plus grande partie de ce qui suit à la note de P. du Chatellier sur la lunule de Saint-Potan dont j'ai déjà parlé³³, en résumant toutefois son propre texte et abrégeant ses citations un peu longues.

Le catalogue du musée de Dublin, par W. R. Wilde³⁴, contient une notice sur les lunules, qui y portent le nom gaélique de *mind* ou *minn*. Cet archéologue en connaissait alors 23 dans le Royaume Uni ; dont 15 au musée de Dublin, 5 chez des particuliers, et 3 au British Museum à Londres, toutes provenant d'Irlande ; mais, sauf pour 4 d'entre elles (trouvées dans le comté de Kildare), d'origines peu précises quant à leurs découvertes. « Quelques-uns, y est-il dit, affirment que ces objets étaient pendus au cou comme des gorgerins, tandis que d'autres, avec plus

33. Voir note 26, *supra*, *passim*, p. 3 à 6 du tirage à part.

34. Cet ouvrage est un peu ancien et date de 1863. Son titre est « Catalogue of the antiquities in the museum of the Royal Irish Academy ». La note est à la classe V, p. 10 et seq., d'après Déchelette.

d'apparence de raison, croient qu'ils étaient placés tout droit sur la tête, avec les extrémités appliquées derrière les oreilles... En forme, ils sont identiques aux nimbes des anciennes sculptures... Dans beaucoup de peintures peintes sur panneaux, les gloires ou nimbes sont généralement des plaques de métal... doré fixées dans le bois... Monfaucon a figuré beaucoup d'exemples d'ornements de tête en forme de demi-lunes en usage chez les anciens Grecs et Romains... Dans une statuette de bronze de la collection étrusque de Berlin, celle d'une femme, une tresse de cheveux est tirée en avant de la lunule entre elle et le front... »

En ce qui concerne l'Irlande : « ... Dans la Vision d'Adamnam, il y a un passage qui porte sur une certaine forme d'ornement de tête comparé au très large arc sur la tête de l'illustre Unité dans sa chaire royale, comme... le *mind* du roi... Dans une des copies du glossaire de Cormac, l'article en question est ainsi expliqué : « Un Mind » que l'on pose d'habitude sur la tête d'un soldat après une victoire... » Dans un fragment d'un commentaire sur l'Evangile de Saint-Marc, conservé dans la bibliothèque de l'Université de Turin et écrit par un scribe irlandais, dans le VIII^e ou le IX^e siècle, Mind est traduit par le mot latin « Diadema. »

Wilde, toujours cité en traduction par du Chatellier, donne ensuite une assez longue légende irlandaise tirée d'un manuscrit du XI^e siècle, relative à un prodige survenu à Tailten, dans le pays de Meath, où il est question d'une reine chauve, Mairenn-Maël (Mairenn la chauve), qui vit ses cheveux repousser subitement, parce que la reine Mugain, la co-épouse du roi, lui avait fait injustement arracher le *Minn* d'or de reine qu'elle portait toujours; et ce Minn y est aussi appelé *Cathbar*, ce qui signifierait en gaélique un casque ou un ornement de tête³⁵.

35. Je me suis enquis auprès de notre savant collègue, M. Ernault, l'un des collaborateurs les plus compétents de la *Revue Celtique*, du sens exact

P. du Chatellier avait estimé toutefois que la manière de voir de Wilde était quelque peu étroite quand il affirmait que la lunule se portait « tout droit sur la tête, les extrémités derrière les oreilles », et, s'appuyant sur la lunule à chaînette et crochet décrite par Gerville, il estimait qu'elle pouvait aussi s'agrafer une fois posée sur la tête, et cela certainement sous le chignon qui passait à travers la partie évidée ». Enfin, il remarquait³⁶, à très juste titre, qu'avec les extrémités en croissant, comme à celle de Saint-Potan, le port indiqué par les savants irlandais aurait été fort incommode, risquant même de blesser le porteur.

J'ajouterai une petite remarque qui me paraît propre à confirmer l'hypothèse de P. du Chatellier. C'est que l'ovalisation de beaucoup de lunules est trop prononcée pour que leur hauteur soit suffisante pour atteindre le dessous des oreilles, et que, par conséquent, c'est le dessous du chignon qui seul était atteint, du moins dans la plupart des cas. Je suis seulement un peu surpris que P. du Chatellier n'ait point songé à rapprocher des lunules le disque d'or du Guern-ar-Floc'h, qui figurait cependant dans ses propres collections (aujourd'hui au Musée de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord), et qui, avec son rebord intérieur arrondi en bourrelet, n'est évidemment qu'un perfectionnement apporté à la lunule antique, dont il offrait extérieurement le même aspect une fois posé sur la tête.

Il reste une question à élucider, sur laquelle P. du Chatellier est muet, et se contente, incidemment sans doute, de citer Wilde comme ci-dessus, peut-être parce que la lunule de Saint-Potan n'offrait point la particularité dont on va parler. Déjà au xviii^e siècle, l'évêque irlandais Pocoke

que pouvait avoir le mot « Minn » ou « Mind », en gaélique. Se référant à un travail de M. Joseph Loth, notre collègue est d'avis que le sens du mot est fort large et s'appliquerait aussi bien à un collier, voire même à un bracelet qu'à un diadème.

36. *Loc. cit.*, p. 7.

avait relevé que beaucoup de lunules étaient plissées comme des éventails, et l'archéologue irlandais, après avoir lu Simon et Wallancey, conclut que « les plis n'étaient point compris dans la destination primitive, mais tout simplement faits par le voleur ou le trouveur pour diminuer le volume de l'objet »³⁷. Cette opinion, nous devons l'avouer, apparaît comme puérile et tout à fait insoutenable. Le fil d'or épais qui liait le paquet formé par le disque plié en quatre du Guern-ar-Floc'h n'est pas d'un voleur, et dans la trouaille de Kerivoa elle-même, il serait inconcevable dans pareille hypothèse que ce soit la grande lunule qui ait été trouvée à plat, tandis que les deux petites étaient roulées. C'est le contraire qui aurait alors dû se produire. D'ailleurs, en 1759, l'inventaire des objets de l'étang de Nesmy porte cette phrase significative : « Quantité d'objets tortillés en rond aux deux bouts et aplatis au milieu et d'autres tordus en rond et noués ». Or, il ne saurait s'agir là d'une cache de voleur, puisque tout était dans une sorte de cellule formée de six gros blocs de pierre, elle-même noyée dans l'étang. Ce pouvait être un dispositif adopté par une peuplade craignant une agression ou une invasion, mais non pas l'œuvre d'un voleur isolé.

S'il nous était permis d'émettre un avis, nous penserions volontiers que, comme bien des siècles plus tard on l'a admis pour les épées du second et même du premier âge du fer³⁸, il s'agissait de quelque cérémonie rituelle mais dont le sens exact nous échappe aujourd'hui. Pourquoi pas, dira-t-on, un rite funéraire comme pour les épées ? Parce que la présence simultanée à Kerivoa d'objets roulés et d'objets intacts se concilie assez difficilement avec cette dernière hypothèse. De plus on admet généralement que le rite en question est celtique. Les Celtes auraient-ils donc

³⁷ Wilde, cité et traduit par du Chatelier, *loc. cit.*, p. 6.
³⁸ S. REINACH, *Un mythe né d'un rite*, dans *Celtes, Mythes et Religions*, III, p. 141.

plus tard emprunté partie de leur symbolisme à d'autres populations, par exemple aux Ibères ? C'est une question grosse de conséquences et où nous nous garderons bien d'entrer, nous contentant de l'avoir posée.

Cependant toute la question est de savoir si les lunules d'or sont ou non d'origine celtique pour en fixer l'antiquité. Qu'elles soient antérieures aux Brittons, autrement dit aux Gaulois, cela ne paraît guère faire de doute, et semble bien inutile à discuter. Mais pourquoi ne seraient-elles pas un ornement goidélique ? Rien ne paraît s'y opposer, surtout si, en se rapprochant de l'hypothèse du savant allemand Zimmer³⁹, on admet que ce premier ban des Celtes vint d'abord, en traversant la France actuelle, s'établir au sud des bouches de la Loire, et longea ensuite tout le littoral armoricain avant de passer en Irlande, que ce soit ou non avant le ix^e siècle. Cette hypothèse est d'autant plus séduisante que, précisément alors, les extrémités nord et sud du territoire occupé par les Goidels dans les Armoriques se trouveraient en quelque sorte marquées par la lunule d'or de l'étang de Nesmy en Vendée et celles de la région de Valognes en Normandie, tandis que le centre même du territoire serait marqué dans les Côtes-du-Nord par les dépôts du Vieux-Bourg, de Saint-Potan et de Bourbriac, entre l'Océan et la Manche, sur la ligne de partage des eaux elle-même pour deux d'entre eux. Or, si ici l'aspect archaïque des *torques* est peu caractéristique, au Vieux-Bourg les lunules étaient associées à des *torques* en forme de fer à cheval, ornement qui est essentiellement celtique. D'un autre côté, il n'y a pas lieu de s'étonner si ce bijou si particulier qu'est la lunule ne se retrouve ni chez les Brittons ni chez les Belges du second et du troisième ban celtique, car les Goidels, même du seul point de vue linguistique, forment un clan un peu à part chez les Celtes comme une couche qui se serait détachée de la masse, sui-

39. Voir plus haut la note 23 pour la référence.

vant ce qu'Henri Hubert appelait « *le clivage celtique* »⁴⁰. Il se peut donc très bien qu'ils aient eu certains usages particuliers qu'on ne retrouve point chez les autres. Rien ne prouve, en outre, que telles ou telles de leurs coutumes n'aient été prises par eux au contact des populations antiques avec lesquelles ils s'étaient rencontrés au cours de leurs pérégrinations.

Dans ce dernier ordre d'idées, on ne voit guère que les Ibères⁴¹, vraisemblablement leurs prédécesseurs, aussi bien sur les côtes armoricaines qu'en Irlande, et peut-être aussi leurs successeurs sur les premières, qui aient pu leur passer certains de leurs usages. Il faut avouer aussi que le texte cité par Wilde⁴² d'une légende irlandaise, celle de la reine chauve, est extrêmement suggestif, car son nom même de Mairenn la rattache aux plus anciens habitants connus de l'antique Erin, qui sont justement les Ibères. Mais, par contre, comment expliquer que sur la longue bande de littoral de la mer du Nord à la Méditerranée, où, partout où il y a des mégalithes, habitèrent les Ibères, on ne trouve de lunules (les deux danoises mises à part si l'on veut) que là où l'on connaît ou l'on soupçonne la présence de Celtes Goidels? Bien plus, il est notoire qu'en Irlande, les Erainn⁴³, dont le nom est l'ethnique d'Erin, et qui sont sûrement les *Ιουέρονι* de Ptolémée, eurent après l'invasion goidélique leur principal cantonnement dans le sud-ouest de l'île. C'est donc dans cette région des antiques *Iverni* ou *Ibères* que l'on devrait avoir rencontré la plupart des lunules irlandaises, si leur origine est bien ibérique. C'est précisément tout le contraire qui se produit, et, loin de

40. *Les Celtes et l'expansion celtique jusqu'à l'époque de la Tène*, Paris, 1932, in-8° carré, *passim*. Une bonne partie de cet ouvrage qui est posthume, est dû à la plume de M. R. LANTIER.

41. Voyez *contra*, l'*Histoire de la Gaule*, de M. Jullian, qui assigne aux Ligures, contre l'opinion générale, le rôle joué par les Ibères dans l'Europe occidentale.

42. Voyez *supra*, p. 20.

43. Eoin MAC NEILL, dans *Phases of Irish history* (Dublin, 1919), ap. HUBERT. *loc. cit.*, p. 238 à 247.

venir du Munster, les lunules irlandaises d'origine connue sont toutes du Leinster, dans la partie orientale de l'île, là, du reste, où est le pays de Meath, dont parle la légende de la reine Mairenn-Maël.

C'est très sûrement pourtant à une origine ibérique que pensait Joseph Déchelette, quand, dans sa *Chronologie de l'âge du bronze*⁴⁴, il rangeait les lunules d'or parmi les caractéristiques de la fin de la première période du bronze, leur assignant ainsi une antiquité d'environ 4.000 ans. De fait, si l'on soutient pareille attribution il n'y a pas de limite précise pour le recul à adopter, et l'or métal natif, que le marteau suffisait à lui seul pour travailler, a été si anciennement connu, qu'on pourrait aussi bien parler sinon du néolithique lui-même tout au moins du début de l'énéolithique, soit d'une antiquité de 4.500 ans et plus. Ce serait dire, en ce qui concerne les lunules de Kerivoa, qu'elles sont quasi-contemporaines des mégalithes près desquels on les a trouvées. Conclusion bien hasardeuse, en vérité, que de partir d'un fait unique, car ici les mégalithes n'ont peut-être après tout servi que de repère aux auteurs du dépôt. L'hypothèse de la contemporanéité nécessiterait évidemment au moins la rencontre habituelle dans de pareilles conditions; tandis que, nous l'avons vu, on connaît très mal, souvent même pas du tout, la provenance exacte des lunules existantes.

Déchelette, cela est visible (et il le dit presque d'ailleurs), s'inspire de Montelius dans le passage incriminé et le reproduit peut-être sans plus d'examen. Or, il arrive justement que ce dernier savant semble bien avoir ici conclu en partant d'un fait insuffisamment général, puisque les lunules trouvées en Scandinavie sont au nombre de 2 seulement⁴⁵. Constatant, d'autre part, que les haches de

44. DÉCHELETTE, *loc. cit.*, II, 1, p. 105.

45. DÉCHELETTE, *loc. cit.*, II, 1, p. 354. — Ces lunules sont, en outre, pour Déchelette et pour Montelius lui-même, de fabrication scandinave, et seulement à l'instar de celles d'Irlande, tout comme celles de bronze particulières à ces seuls pays et sans doute bien postérieures en date.

bronze à bords légèrement relevés du Danemark paraissent identiques à celles d'Irlande, et que les lunules ont été trouvées avec elles, Montélius en avait inféré qu'elles en étaient contemporaines et provenaient d'Irlande, du moins en tant que modèle, tout comme les haches, antérieurement à l'arrivée des Goidels dans l'île d'Erin; car, après leur établissement dans cette île, le courant commercial se renversa et ce fut l'Irlande qui reçut les objets fabriqués dans l'Allemagne actuelle. Il data donc les lunules danoises presque exactement de l'époque correspondant, suivant lui, au peuplement celtique de l'Irlande, et c'est ainsi que Déchelette les a trouvées à la fin de la période I du bronze du savant suédois, car on n'osait probablement pas les vieillir davantage. Henri Hubert, de son côté, ne se prononce qu'avec hésitation, tout en penchant plutôt vers la théorie de Montélius et de Déchelette, quand il écrit⁴⁶ : que « l'ornementation gravée des lunules d'or irlandaises pourrait bien être ibérique ou plutôt espagnole et peut-être ibérienne ». A quoi on peut répondre aussitôt : Comment expliquer alors que la lunule d'or la plus méridionale qu'on ait jamais rencontrée en France soit celle de l'étang de Nesmy en Vendée, et qu'on n'en connaisse en Espagne absolument aucune ?

Malgré l'autorité de savants comme Montélius, Déchelette et Hubert, il semble donc extrêmement difficile d'admettre l'opinion de la lunule ibérique, et nous sommes ainsi ramenés à une attribution goidélique qui force, il est vrai, à adopter plus ou moins la théorie de Zimmer sur la migration des Goidels, encore que jusqu'ici, croyons-nous, assez peu goûtée des savants français. Mais si l'on additionne les 5 lunules normandes, celle de Saint-Potan, les 7 du Collédoc, les 3 de Kerivoa, et celle de l'étang de Nesmy, cela donne déjà le chiffre assez coquet de 17 lunules d'or pour la région armoricaine, cela sans compter même

46. *Loc. cit.*, p. 245.

le disque du Guern-ar-Floc'h que je leur assimile, et nous voilà bien loin des seules 6 lunules françaises dont parlait Déchelette. Si donc, comme je viens de l'exposer, les lunules sont l'œuvre ou dues à l'inspiration des Goidels, ce peut être avant leur passage en Irlande que furent fabriquées par eux celles de la région armoricaine, mais peut-être aussi par des flots ethniques qu'ils y auraient laissés, et dans cet ordre d'idées, celles de Kerivoa pourraient bien n'être que du xvi^e ou xv^e siècle, et n'atteindraient ainsi que l'âge déjà respectable d'environ 3.500 ans⁴⁷. Nous avons en effet remarqué plus haut⁴⁸ que le voisinage de l'étrange objet qu'est le disque du Guern-ar-Floc'h, et sa parenté avec les lunules, tend à établir une fabrication indigène pour nos lunules des Côtes-du-Nord, et partant toutes celles armoricaines. Et cela se renforce de la présence de beaucoup d'objets d'or natif dans le voisinage, comme au tumulus du Tanwédou⁴⁹. On aurait tort de s'étonner de la présence d'autant d'or; car aussi bien qu'en Irlande, bien qu'à un moindre degré peut-être, les affleurements d'or natif furent abondants dans l'île de Bretagne et dans les Armoriques, et c'étaient encore les pays de l'or pour les Romains quand ils pénétrèrent dans ces régions et que pour elles l'histoire commença.

Olivier DE PONTBRIAND.

47. La tradition irlandaise attribue la métallurgie de l'or à un roi nommé Tighernmas, qui régnait au Leinster à l'époque où arrivèrent les fils de Mile, c'est-à-dire les Goidels. S'il fut, d'après les uns, roi des Fomordig (autochtones irlandais à mœurs maritimes), il aurait aussi, d'après d'autres, été roi des nouveaux venus. Or, il résulte de textes de chroniqueurs que Tighernmas était vivant en 1620 (alius en 1036). L'arrivée des Goidels et par suite leur migration cessent donc vers cette époque. Autrement il serait contemporain de l'invention de la métallurgie de l'or en Irlande, ce qui tend bien à en faire voir les importateurs chez ces Celtes.

48. Voir *supra*, p. 14 à 15.

49. Voir *supra*, p. 10 et 11. Il est très remarquable que le mobilier du Tanwédou ait été classé par les archéologues dans le Bronze II, soit d'après Montelius et Déchelette entre 1900 et 1600. Comme on le voit, il y a là une réelle concordance avec la date fournie par la légende du roi Tighernmas.